



Comité Technique Ministériel du 8 novembre 2022



Motion contre le projet de modification du statut des PETPE

Nous, personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat, refusons le projet de modification du statut des PETPE porté par le MTECT et VNF.

Nous dénonçons et contestons :

- La création de deux statuts distincts par la séparation des spécialités RBA et VN/PM, ce qui empêchera les mutations classiques entre les services routes et voies navigables et obligera les agents à se trouver en position de détachement s'ils souhaitent muter.
- La création du grade de chef d'équipe d'exploitation de l'Etat de classe exceptionnelle et particulièrement le détachement sur un emploi fonctionnel pour les agents concernés car ce statut permettra à l'administration de les retirer de cet emploi à tout moment et limitera les agents à 10 ans maximum de nomination sur un poste.
- La création d'une grille de rémunération avec 7 échelons alors que dans la fonction publique territoriale la grille C3+ compte 10 échelons, ce qui pourra poser des problèmes pour passer d'une fonction publique à l'autre.

Nous revendiquons :

- **Un statut unique avec deux spécialités RBA et VN/PM ;**
- **La création de la grille indiciaire C3+ permettant une égalité de traitement avec les agents de la FPT exerçant les mêmes missions ;**
- **La suppression de la grille indiciaire C1 (le C2 devenant le sas d'entrée) ;**
- **Le reclassement des AE au C2, des AEP au C3 et des CEEP au C3+ (reclassement à l'échelon) ;**
- **Un pyramidage du corps équilibré permettant un véritable déroulement de carrière ;**
- **L'accès en catégorie B au grade de TSPDD après la réussite au concours et promotion par tableau d'avancement ;**
- **Des formations pour tous ainsi que des mesures fortes sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail permettant de réduire l'accidentologie ;**
- **La bonification du service actif de 25%.**